

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 28/08/2014

Date de la convocation
22/08/2014

Date d'affichage
22/08/2014

L'an 2014, le 28 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme MAUMONT Maria, M. BIROT Jérôme, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme PEREIRA Ana, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme GAUVAIN Armelle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROY Karine à M. BRIAND Pierre-Yves, M. GOURGUES Christophe à M. DOUBLET Jean-Pierre
Absente : Mme Maria MAUMONT

A été nommée secrétaire : Mme GOMBAUD Christel

SOMMAIRE

- 2014_10_01 avenants au marché de l'Espace Festif et Culturel
- 2014_10_02 Modification du tableau des effectifs
- 2014_10_03 Renouvellement de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels

- 2014_10_04 Renouvellement de la convention relative aux secrétaires de mairie itinérants
- 2014_10_05 Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Genté
- 2014_10_06 Attribution de subventions associatives
- 2014_10_07 Remboursement par le Comité des Fêtes d'une facture de la cuisine centrale
- 2014_10_08 Avenant au marché SOCOTEC, vérifications techniques des équipements
- 2014_10_09 Décision Modificative n°4

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_10_01

Avenants au marché de l'Espace Festif et Culturel

Par délibérations n° 2011-06-01, 2013-05-03 et 2013-08-05, le conseil municipal avait entériné l'avis de la commission MAPA pour le choix de l'architecte et l'attribution des lots dans le cadre du marché de l'espace festif et culturel.

Suite à diverses modifications pendant la réalisation des travaux, M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter les avenants audit marché dans les conditions suivantes :

Lot			Total retenu HT + avenant(s)	Avenant HT		Total HT avec avenant
3	Couverture étanchéité	SARL DME	225 289,00 €	Avenant 4	3 050,00 €	228 339,00 €
4b	Bardage zinc	SAS RAIMOND	172 276,57 €	Avenant 4	3 548,16 €	175 824,73 €
5	Menuiseries extérieures	SAS BIRON	97 375,00 €	Avenant 4	552,00 €	97 927,00 €
6	serrurerie	SAS 2AGI	69 655,00 €	Avenant 5	- 1 924,00 €	67 731,00 €
7	Cloisons doublages faux plafonds	SAS RENAUPLATRE	77 187,06 €	Avenant 4	781,56 €	77 968,62 €
8	Menuiseries intérieures	SAS BERNARD MOREAU	225 290,53 €	Avenant 4	1 951,14 €	227 241,67 €
14*1	Equipements scéniques	Sté CLEMENT & FILS	206 823,10 €	Avenant 3	300,00 €	207 123,10 €
15	Equipement restauration	SARL REGAIN	67 145,00 €	Avenant 2	3 428,00 €	70 573,00 €
17	Tribunes télescopiques	SAS MASTER INDUSTRIE	186 397,67 €	Avenant 2	- 98,00 €	186 299,67 €
Total HTVA			1 327 438,93 €		11 588,86 €	1 339 027,79 €

Lot 3 Couverture étanchéité

Fourniture et pose d'une échelle crinoline de 4 m de hauteur avec laquage

Lot 4B Bardage zinc

Remplacement des couvertines en aluminium par des couvertures en anthrazinc

Lot 5 Menuiseries extérieures

Recoupe d'une porte aluminium existante

Lot 6 Serrurerie

Suppression d'une trappe et modification des deux portes isophoniques

Lot 7 Cloisons, doublages, faux plafonds

Fourniture et pose d'un profil Placolistel

Lot 8 Menuiseries intérieures

Modifications sur meubles bar et accueil, laquage mur mobile

Lot 14-1 Equipements scéniques

Fourniture et pose d'une main courante dans la régie

Lot 15 Equipement de restauration

Modification aménagement zone Bar

Lot 17 Tribunes télescopiques - sièges

Suppression d'un caisson pour la régie mobile

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de l'Espace Festif et Culturel dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_10_02
Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite d'un examen professionnel, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Suppression d'un poste de technicien principal de deuxième classe, filière technique, catégorie B, temps complet, à compter du 2 septembre 2014.

Création d'un poste d'ingénieur, filière technique, catégorie A, temps complet, à compter du 2 septembre 2014

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la modification au tableau des effectifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_10_03
Renouvellement de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels

La ville de Châteaubernard bénéficie du service « santé et prévention des risques professionnels » du centre départemental de gestion.

Suite au renouvellement de l'organe délibérant, il y aurait lieu que le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur le maintien du recours à ce service « santé et prévention des risques professionnels »
- autorise M. le Maire à signer avec le centre départemental de gestion de la Charente la convention et tout acte s'y référant
- inscrive au budget et mette en recouvrement les sommes dues au centre de gestion de la Charente, en application de ladite convention

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur le maintien du recours à ce service « santé et prévention des risques professionnels »
- autorise M. le Maire à signer avec le centre départemental de gestion de la Charente la convention ci-jointe et tout acte s'y référant
- inscrit au budget et met en recouvrement les sommes dues au centre de gestion de la Charente, en application de ladite convention

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_10_04
Renouvellement de la convention relative aux secrétaires de mairie itinérants

La convention pour pouvoir bénéficier de la prestation du Centre de gestion de la Charente « secrétaires de mairie itinérants » arrive à son terme.

Ce dispositif permet la mise à disposition, sur notre demande, de secrétaires itinérants non titulaires recrutés et formés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité, il n'y a facturation qu'à partir du jour où il serait demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Dans ces conditions, il y aurait lieu que le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur le maintien du recours à ce service « secrétaires de mairie itinérant»
- autorise M. le Maire à signer avec le centre départemental de gestion de la Charente la convention et tout acte s'y référant
- inscrive au budget et mette en recouvrement les sommes dues au centre de gestion de la Charente, en application de ladite convention

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur le maintien du recours à ce service « secrétaires de mairie itinérant»
- autorise M. le Maire à signer avec le centre départemental de gestion de la Charente la convention ci-jointe et tout acte s'y référant
- inscrit au budget et met en recouvrement les sommes dues au centre de gestion de la Charente, en application de ladite convention

Vote
A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 2

D. n° 2014_10_05
Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Genté

Par délibération en date du 22 mai 2014, le conseil municipal de Genté a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, il y aurait lieu que le conseil municipal de Châteaubernard émette un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de PLU de Genté tel que présenté en pièce jointe.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_10_06
Attribution de subventions associatives

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les demandes de subventions sollicitées :

Subventions exceptionnelles (remboursements de frais engagés dans le cadre de la, fête des Templiers)

Dénomination		Proposition 2014
Les Castelbaladins	Remboursement frais de tissus et accessoires pour la fête des Templiers	527,11 €
Les Petites Mains de Dizedon		174,15 €
Comité des fêtes	Remboursement par la ville des repas aux bénévoles et artistes	1 878,00 €
TOTAL		2 579,26 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_10_07
Remboursement par le Comité des Fêtes d'une facture de la cuisine centrale

Dans le cadre de la Fête des Templiers, la Ville de Châteaubernard a réglé une facture de la société Elior (cuisine centrale) d'un montant de 1 665,42 €, qu'il convient désormais de se faire rembourser par le Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise le remboursement de la facture au Comité des fêtes dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_10_08
Avenant au marché SOCOTEC, vérifications techniques des équipements

Dans le cadre du contrat SOCOTEC relatif aux vérifications techniques (installations électriques & gaz), il y aurait lieu d'autoriser M. le Maire à signer un avenant audit contrat.

L'avenant consiste à l'ajout des derniers équipements communaux

- le pôle enfance
- un tableau de prises au parc des Pierrières
- la chaufferie bois

Le Conseil Municipal;
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté en pièce jointe.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_10_09
Décision Modificative n°4

Madame Maria MAUMONT a pris part au vote de cette délibération.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver les modifications budgétaires telles que prévues dans le document transmis en pièce jointe.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve la Décision Modificative n°4 au Budget 2014 telle que tranmise en pièce jointe.